DISCOURS D’INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Chers collègues, Mesdames, Messieurs.

En qualité de doyen de cette assemblée, il m’appartient de faire procéder à l’élection du maire.

Auparavant je voudrais revenir un instant sur ce qui s’est passé le 15 mars et depuis cette date jusqu’à ce jour.

Après une campagne électorale difficile, ponctuée de mensonges et même parfois de propos insultants et diffamatoires les électeurs avaient à se prononcer entre une candidature unique et deux listes ce qui n’était pas arrivé depuis les élections municipales de 1983 et encore cette fois-là la liste d’opposition à celle du maire sortant était incomplète.

Le 15 mars, par leur vote, les électeurs de la commune ont clairement indiqué qu’ils faisaient totalement confiance à toute l’équipe présentée par le maire sortant Jean-Marc Moretti.

Le résultat de l’élection est sans appel et très clair. La différence de voix entre les deux listes, sans parler des voix obtenues par le candidat isolé est tellement importante que ce résultat ne souffre aucune discussion possible et ce ne sont pas les différents propos ou mails de la tête de liste concurrente, liste massivement rejetée par les électeurs qui pourront le remettre en cause.

Pour être précis il y a plus de 41% de voix d’écart entre le dernier de la liste du maire sortant qui a obtenu 66,84 % des voix et le premier de la liste adverse qui n’a récolté que 25,75 %des voix. Electoralement c’est une énorme défaite pour la tête de la liste concurrente et avec un tel score, à moins d’être inconsciente on ne peut raisonnablement qu’admettre sa défaite et en tirer toutes les conséquences qui s’imposent en cessant par exemple de se croire toujours élue et perpétuellement en charge de la gestion communale.

Depuis plusieurs mois on nous rabâche les oreilles avec la citoyenneté. Liste citoyenne par ci, collectif citoyen par-là, rassemblement citoyen etc.

Ne nous laissons pas abuser par ce mot que certains semblent découvrir pour en prononcer le nom sans aucune retenue.

Nous sommes tous des citoyens puisque me référant à la définition que me donne mon dictionnaire un citoyen français est une personne physique de nationalité française titulaire de droits et soumis à des obligations.

Or, en matière électorale, la principale obligation qui s’impose à tous c’est d’accepter le choix des électeurs. Cela s’appelle la démocratie et en tant que citoyen j’en suis un fervent défenseur.

Personne n’a le droit de passer outre la décision du peuple et de s’octroyer des fonctions et des responsabilités que le peuple a souverainement refusé de lui accorder.

Le conseil municipal issu des élections du 15 mars n’a pu être installé comme prévu en raison de la pandémie et du confinement qui en a découlé.

Durant cette période de confinement les affaires courantes de la commune ont été gérées par ce qu’on appelle le bureau exécutif c’est-à-dire le maire et ses adjoints comme le prévoyait les décrets qui ont été pris par le gouvernement, n’en déplaise à certains de nos concurrents.

Toutefois, aucune décision particulièrement importante, si ce n’est peut-être la distribution de masques mais je vais y revenir, n’a été prise par le bureau exécutif et le maire sortant a même convoqué l’ancien conseil municipal alors toujours en place pour prendre une disposition budgétaire que la loi l’autorisait à prendre seul.

Comme je le disais il y a un instant le maire et ses adjoints ont géré seuls la commune et personne d’autre. Quiconque, en dehors d’eux, voudrait s’approprier quelques décisions que ce soit serait un fieffé menteur et comme je sais, pour avoir vu de trop nombreux messages qui ne m’étaient d’ailleurs pas forcément destinés, que certains bruits ont circulé dans la commune j’ai tenu ce soir à apporter cette précision.

Pour être encore plus clair, la décision de fournir et de distribuer gratuitement des masques à la population est une décision exclusive du bureau exécutif.

De même l’important travail nécessité par la reprise de l’école a été assuré par le maire et l’adjointe en charge des affaires scolaires, c’est-à-dire Cécile, en collaboration avec les enseignantes et les élus concernés des autres communes du RPI

Il faut d’ailleurs les féliciter pour ce travail qui n’était pas facile avec les directives gouvernementales ou académiques qui d’un jour à l’autre n’étaient plus les mêmes.

Je regrette sincèrement que ce premier conseil municipal se tienne pratiquement à huis clos car j’aurai bien aimé qu’un maximum d’habitants puissent y assister pour entendre les précisions que, sans aucune haine envers qui que ce soit, je viens d’apporter et qui je l’espère mettront un terme définitif aux propos sournois et malfaisants qui n’ont que trop circulé jusqu’à maintenant.

Mes chers collègues à partir de ce soir, nous, les 15 personnes élues le 15 mars allons enfin pouvoir travailler ensemble pour le bien de tous les habitants de la commune et je pense que nous en sommes tous ravis.

Nous avons été élus sur un programme précis, clair et net. A nous et à nous seuls maintenant de le mettre en œuvre.